

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité En exercice syndical	Présents
---	----------

37	37	31
----	----	----

Séance du 14 mai 2008

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Modifications et création de postes
 Au Tableau des effectifs

L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), J.ARCAS (Conseil Général), JN BADENAS (Conseil Général), D.BEDOS (CdC Coteaux-Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), F.BARSSE (Bédarieux), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), F. GALBE (Commune Poujol/Orb),M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) MH LAVASTRE (Bédarieux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), A. MARTINEZ (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), R PAILLES (Conseil Général), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général)

SOUS PREFECTURE
 REÇU LE

27 MAI 2008



SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture

le 23/05/08

et publication ou notification

du 23/05/08

Objet : Modifications et création de postes au tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Le tableau des effectifs est appelé à être modifié, comme suit :

- modifications : les trois adjoints administratifs de 2^{ème} classe embauchés au 1^{er} juillet 2007 arrivent au terme de leur contrat initial d'un an et il est proposé de procéder à leur intégration dans la fonction publique territoriale en tant que stagiaire au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- création : le Pays Haut Languedoc et Vignobles ayant obtenu les cofinancements de l'ADEME, du Conseil Régional Languedoc Roussillon et du FEDER, pour créer un "Espace Info Energie", il convient de prévoir l'embauche d'un technicien supérieur territorial contractuel pour une période de trois ans.

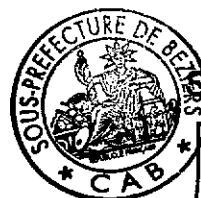
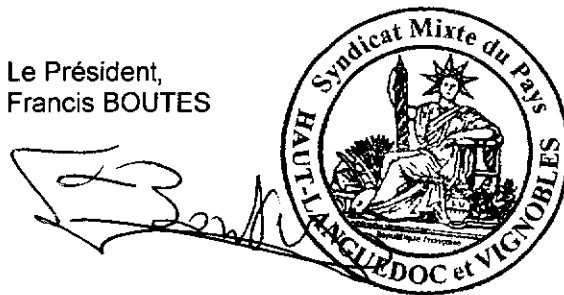
Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le Tableau des Effectifs ci-annexé et décide que le coût sera financé sur le Budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE
RECU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

TABLEAU DES EFFECTIFS SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	DGS	1	1	0
	REDACTEUR	1	1	0
	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE	5	5	0
Technique	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE STAGIAIRE	3	3	0
	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET		12	12	0
PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET				
Administrative	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE 90 HEURES/ MOIS	1	1	0
	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE 130 HEURES/MOIS	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		2	2	0
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	ATTACHE Principal	2	2	0
	ATTACHE	3	3	0
	REDACTEUR CHEF	1	1	0
	REDACTEUR	3	3	0
Technique	TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL	1	0	1
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET		10	9	1
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET				
Administrative	ATTACHE 139 HEURES/MOIS	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ème} CLASSE 47 Heures / mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		2	2	0
PERSONNEL CONTRAT AIDE A TEMPS COMPLET				
Administrative	CONTRAT CAE	1	1	0
TOTAL PERSONNEL CONTRAT AIDE A TEMPS COMPLET		1	1	0
TOTAL GENERAL		27	26	1